

CLASSEMENT des ROUTES COMMUNALES.

M. SAUGER attire l'attention du Maire sur la procédure assez longue qu'il faut entreprendre pour obtenir que des routes communales soient classées routes départementales. Une lettre du Président du Conseil Général demande que des propositions soient faites dans ce sens.

Si elles sont prises en considération, la charge de la Commune sera diminuée d'autant. Malheureusement ces propositions devront se borner aux seules routes reliant entre elles deux communes.

Nombre de nos chemins qui sont d'utilité générale pourraient être proposés et compris dans le reclassement tels ceux qui relient St-Denis à la Bretagne - Ste-Clothilde etc...

M. LAWSON: Une commission pourrait étudier des propositions à faire.

M. le MAIRE. - Comme il s'agit de chemins ruraux on pourrait désigner M. HURMAY - GAUVIN - Mme DUPOURC - MM. FERRIERE - DUPUY - LAWSON - SAUGER et pour Saint-François: M. de la HOUE.

La composition de la commission est adoptée à l'unanimité./.

Personne ne demandant plus la parole Monsieur le Maire lève la séance à 10 H.40'./.

Le Secrétaire,

Le Maire,

*Baug*

Les Membres,

*Guéhen*

*Dupourc*

*L. Dupourc*

*L. Dupourc*

*L. Dupourc*

*Wauil*

*de la Houe*

*Wauil*

*Dupourc*

*Michel Ferrerie*

*Michel Ferrerie*

*J. Gaudin*